



COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 Décembre 2020

Etaient présents : : Mme et MM Julien Issartel, Monique Bevand, Anne-Lise Bonaz, Paulo Carrico, Daniel Bejannin, Remi Jacquand, Marie Ackermann, Isabelle Paquier, Pascal Bellod, Vasco Faria, Noémie Harguindey, Jean-Marie vuailat, Déborah Recacho, Patrick Berset, Yvan Novakoski, Pascal Durafour, Myriam Bereiziat

Absences excusées : Marilyn Péchoux (a donné pouvoir à Noémie Harguindey), Radhia Rebaï,

Absent : sans objet

Délibération pour modification des régies de recettes de la cantine, de la garderie et du centre de loisirs et création d'une régie de recettes et d'avances des activités périscolaires

Mme BEVAND explique qu'avant, il y avait 1 régie pour chaque activité (cantine, garderie et centre de loisirs). Nous souhaitons regrouper ces 3 régies en une seule (régie d'activités périscolaires).

Nous souhaitons donc créer une régie d'avances et de recettes qui va permettre, pour des raisons de commodité, à Virginie, d'exécuter de manière limitative et contrôlée, un certain nombre d'opérations.

Cette procédure est notamment destinée à faciliter l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses lors des camps organisés par le centre.

Cette délibération est votée à l'unanimité

Information sur l'offre de paiement en ligne Payfip et sur le montant des commissions

Le paiement par Internet dans les collectivités locales est à la fois un enjeu de modernisation et une ouverture vers la dématérialisation.

Grâce à PayFiP, développé par la direction générale des Finances publiques (DGFIP), le paiement des sommes dûes pour l'usage des services publics d'une collectivité est facilité.

Il s'agit d'une offre enrichie permettant, sur le site sécurisé de la DGFIP, un paiement simple, rapide et accessible, par carte bancaire et par prélèvement SEPA unique.

Le dispositif étant accessible 24 h/ 24 et 7 jours/7, les modalités de règlement sont simples à utiliser.

Délibération pour accorder au Maire une délégation afin de créer, modifier ou supprimer les régies d'encaissements.

Afin d'éviter de prendre des délibérations pour chaque modification de régie d'encaissements, le conseil doit voter pour accorder ce pouvoir au Maire.

Cette délibération est votée à l'unanimité

Délibération pour accorder des loyers à titre gracieux pour les commerces qui subissent une fermeture administrative pendant la période de confinement.

La ville de Martignat est propriétaire de deux locaux qu'elle loue à M. DEPERRAZ pour son activité de coiffure (Salon de Martignat) et à Mme GUYON pour son activité de nutritionniste et cours de Pilates.

Pendant les périodes de confinement, ces deux commerces subissent des fermetures administratives C'est le cas pour le coiffeur qui n'a pas pu exercer pendant le mois de Novembre et c'est encore d'actualité par Mme GUYON qui est fermée jusqu'à fin Janvier.

Le Maire soumet au vote d'accorder des loyers à titre gracieux pour chaque mois de fermeture administrative en période d'urgence sanitaire.

Cette délibération est votée à l'unanimité

Délibération pour ouverture du centre de loisirs pendant toute la période des vacances scolaires avec un planning annuel.

Jusqu'à présent, le centre de loisirs n'était pas ouvert toutes les semaines des différentes vacances. Après sondage auprès des parents, il s'avère qu'il y aurait un besoin d'ouverture du centre de loisirs sur l'ensemble des semaines des vacances scolaires. Avec cette délibération, nous nous donnons la possibilité d'ouvrir quelques semaines supplémentaires (une expérimentation sur Avril et Août sera testée) selon un planning défini par Virginie et validée par la commission éducation.

Cette délibération est votée à l'unanimité

Délibération pour modifier l'écriture des amortissements dans les budgets

La somme créditée pour les amortissements n'est pas suffisante par rapport au montant réel. Il faut donc voter pour décider de modifier l'écriture des amortissements.

Une autre décision modificative est nécessaire pour rectifier une erreur d'attribution de compte pour les cotisations versées au SIEA.

Ces décisions sont votées à l'unanimité.

Délibération pour signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse pour l'année 2020.

Mme BONAZ explique que le contrat CEJ de la CAF a pris fin le 31 Décembre 2019.

Il s'agit donc de signer l'avenant de contrat pour l'année 2020.

Cette délibération est votée à l'unanimité

Désignation des représentants de la commune au Comité consultatif communal des sapeurs-pompier volontaires

Le conseil municipal doit désigner un nombre de représentants égal au nombre de chacun des grades de sapeurs –pompiers composant le corps communal à savoir :

- Le chef de corps, officier – Yvan NOVAKOSKY
- Le sergent Aurélien NOVAKOSKY (suppléant Jérôme PEISSON)
- Le sous-officier – Laurent LUGAND
- Le caporal – Sébastien PECHOUX
- Le sapeur – Virginie BUCHERON (Suppléante Sandra GOMEZ)

Après avoir voté, le conseil municipal désigne :

TITULAIRES

Julien ISSARTEL
Patrick BERSSET
Paulo CARRICO
Jean Marie VUAILLAT
Vasco FARIA

SUPPLEANTS

Monique BEVAND
Pascal DURAFOR
Noemie HARGUINDEY
Myriam BEREIZIAT

Délibération pour autoriser le maire à signer un acte notarié pour acheter un terrain

La commune a la possibilité d'acquérir un terrain constructible attenant à des terrains communaux.

La parcelle fait 837m2 et est fixée au prix de 70 000€

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité

Présentation des travaux des commissions

- **Commission éducation** : Madame BONAZ évoque les difficultés de l'école Maternelle notamment l'instabilité des enseignants remplaçants. Plusieurs réunions ont eu lieu et sont programmées avec les parents d'élèves et l'inspectrice académique afin de trouver des solutions
- **Commission communication** : M. BEJANNIN présente le nouveau site internet qui est « responsive » et présente le prochain Martignat Info
- **Commission association et vie communale** : M. CARRICO explique qu'un partenariat est noué avec l'association « Picorez dans l'Ain » afin d'accueillir un marché fermier le

dimanche 28 Mars et organiser une fête de la bière pendant la fête du village de la Saint Maurice.

- **Commission travaux** : M. BERSET présente le pré-projet de rénovation de l'Orée du bois
- **CCAS** : Monsieur le Maire explique que la distribution des bons aux aînés a été un succès. C'est plus de 230 personnes qui ont perçu 30€ (+7000€) à dépenser dans les commerces et artisans du Village.

Questions diverses

- La ville de Martignat s'associe à l'opération du LIONS CLUB dans le cadre du TELETHON pour récolter des piles usagées auprès des habitants. Plusieurs points de collecte auront lieu : les deux écoles, la boulangerie, le jardin de Julien et la Mairie. L'opération dure jusqu'au 10 Janvier. En 2019 plus de 8 millions de piles ont été récoltées et recyclées ce qui a permis de remettre un chèque de 48235€ à l'AFM TELETHON.
- Le recrutement du responsable administratif est en cours de finalisation.

La séance est levée à 21h57

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.

Martignat 08 Décembre 2020
Julien Issartel, Maire

